



## REGLEMENTS DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 35 SENIOR 2015

En collaboration avec LA LIGUE BRETAGNE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Cette année va voir la 4<sup>ème</sup> édition de ce championnat départemental, le bilan des trois dernières saisons est très positif, il n'y a pas ou très peu de forfait, l'ambiance est très bonne et le niveau de jeu s'améliore.

Comme l'an passé, la formule change, cette année le championnat va comporter une équipe de plus et passer à 6 équipes. Nous avons voulu maintenir un calendrier aéré, ne prenant pas trop sur les ponts.

Autre changement, le 1<sup>er</sup> du championnat affrontera à la fin du championnat les deux dernières équipes du championnat régional.

Nous vous souhaitons un bon championnat.

### Préambule

Le règlement du championnat Départemental 35 Senior est basé sur les Règlements Généraux des Epreuves Sportives (RGES) de la Fédération avec des modifications propres au CD35. Pour tout cas non abordé par le règlement ci-dessous, ce sont les RGES qui prévalent.

## 1 Description du championnat

### Article 1.1 – Conditions de participation

Pour participer au championnat toute équipe devra :

- Faire partie d'un club affilié à la FFBS
- Accepter le règlement du championnat qui suit
- Avoir retourné l'inscription (cf dernière page de ce document)
- S'être acquittée de la somme de 75€ de frais d'inscription

Chèques à l'ordre du Comité Départemental 35 de Baseball et Softball.

Inscription à envoyer avant le 01 mars 2015 à l'adresse suivante :

Comité Départemental 35 de Baseball et Softball

13b avenue de Cucillé, 35065 Rennes.



### Article 1.2 – Equipes participantes

Seuls les clubs du département 35 peuvent prétendre à participer au championnat Départemental 35 Senior. Pour les autres clubs (hors département 35) chaque demande sera étudiée au cas par cas et pourra être soumise à des conditions particulières de participation.

Sous réserve de réception de la fiche d'inscription et du chèque de participation, les équipes concernées par le championnat départemental 35 2012 sont :

- Maure de Bretagne en alliance avec Bréal
- Rennes 3
- La Guerche Blue et La Guerche Red
- Fougères
- Vitré

### Article 1.3 – Formule

Le championnat se déroulera sous forme d'un round robin en aller et retour. Chaque journée de championnat sera jouée en 1 match de 9 manches ou 2 h 30 (l'arbitre sera responsable du respect de la limite de temps).

Les rencontres entre le 1<sup>er</sup> du championnat et les équipes de régionales se feront sous la même formule.

## 2 Calendrier

### Article 2.1 – cf pièce jointe

Pour chaque weekend, **le match est prévu à 16h 30 le samedi**. Cependant le match peut être organisé le **dimanche à 14h** ; le **vendredi soir à 19h** (en période estivale) ; ou le **jour férié** suivant ou précédent le weekend en question à **14h**.

Les équipes pourront se mettre d'accord sur un horaire différent si souhaité.

### Article 2.2 – Report des matchs

Les dates de report de match (prévu sur le calendrier) peuvent être utilisées soit :

- en cas de matchs annulé pour cause d'intempéries.
- en cas d'impossibilité prévisible de jouer une rencontre : pas de terrain disponible pour l'équipe recevant, événement spécial dans le club (ex : tournoi...)... prévenir le CD35 Baseball Softball par mail au minimum 15 jours avant la rencontre afin de la reporter. Ne pas déplacer cette rencontre à une autre date sans accord du Comité Départemental.



## 3 Licences

### Article 3.1 - Obligation

La licence fédérale baseball compétition en cours de validité est obligatoire pour tous les pratiquants.

### Article 3.2 - Rosters

Chaque équipe fournira une copie des attestations de licence iClub de ses joueurs au CD35 pour le 1<sup>er</sup> mars 2013. Cette liste de licences constitue le roster d'une équipe. Toute modification de ce roster doit être signalée au CD35. Le CD35 transmet à la CRAB les rosters des équipes.

[baseball35@cd35baseball.com](mailto:baseball35@cd35baseball.com)

### Article 3.3 – Feuille de match

Les numéros de licences sont inscrits sur la feuille de match, l'arbitre en chef vérifie ces numéros par rapport aux rosters dont il dispose.

## 4 Arbitrage et scorage

### Article 4.1 – Arbitrage

Pour chaque rencontre, l'équipe recevant devra fournir un arbitre. Si possible l'une des deux équipes est invitée à fournir un deuxième arbitre. Les arbitres désignés par les clubs devront être déclarés à la CRAB avant le jeudi soir du weekend précédent la rencontre.

Les arbitres doivent être licenciés.

### Article 4.2 – Scorage

L'équipe recevant doit fournir un scoreur (scorage simplifié autorisé).

Scorage numérique type « gamechanger ou scorefinger » autorisé.

## 5 Forfaits

### Article 5.1

Les clauses de forfait sont définies dans les RGES.

## 6 Protêts

### Article 6.1

Les clauses de protêt sont définies dans les RGES.



## 7 Règlements de jeu

### 7.1 Limitation du nombre de points :

Afin de faciliter le jeu et dans le but d'éviter de trop grosses disparités entre les équipes, un maximum de 6 points par manches sera appliqué. La totalité des points marqués sur la dernière action sera comptabilisé.

### 7.2 Préconisation en cas de mauvais temps

Afin d'éviter des reports qui déstabilisent souvent l'organisation des clubs, nous vous demandons en cas de conditions pluvieuses ou sur surfaces fortement humides d'utiliser **les balles Kenko de taille 9 pouces**. L'usage de cette balle permet de jouer sous des conditions météorologiques défavorables.

### 7.3 Le lanceur

Afin de faciliter le jeu et d'éviter l'usure des lanceurs, **nous préconisons pour tous les lanceurs : de lancer à 17 m après avoir effectué 3 but sur balles dans la manche**. La manche suivante, le lanceur peut choisir de rester à cette distance.

### 7.4 Application de la règle de réentrer.

Un joueur sorti peut revenir sur le terrain, il devra néanmoins reprendre sa place initiale dans le line-up.

### **7.5 – Heure de début du match et durée des matchs**

Sauf accord entre les deux équipes, le début de la rencontre est prévu, le samedi à 16h30.

Le CD35 propose aussi les créneaux suivants :

- Le dimanche => à 14h
- Le vendredi => à 19h
- Le jour Ferrié précédent ou suivant le weekend => à 14h

Les matchs auront une durée de 2 h40 maximum ( aucune manche supplémentaire ne sera commencé après 2 h30 de jeu).

En cas d'égalité, le match s'arrêtera avec le gain de 1 point par équipe au classement, ceci afin d'éviter des matchs dépassant les 3 h de jeu.

### **7.6 – Mercy rule**

L'équipe ayant une avance de 10 points ou plus en 7<sup>e</sup> manche sera vainqueur. L'équipe aillant 20 points d'avance ou plus en 5<sup>e</sup> manche sera vainqueur.



### **7.7 – Restrictions concernant les joueurs évoluant en championnat Régional Senior.**

**Pas de restriction particulière.**

### **7.8 – Frappeur désigné**

L'utilisation d'un frappeur désigné est autorisée dans le championnat départemental, uniquement pour le lanceur.

### **7.9 – Visites au lanceur**

Des visites du manager au lanceur : cf RGES

### **7.10 – Jeu accéléré**

Afin d'accélérer le jeu, il est demandé aux joueurs d'entrer et sortir du terrain en courant. Le lanceur est limité à 5 lancers d'échauffement (8 lors de sa première prestation de la partie au monticule). Un catcheur d'échauffement, avec obligatoirement une grille de protection, est demandé pour commencer à chauffer le lanceur le temps que le catcheur s'habille. Si l'équipe traîne, l'arbitre peut suspendre ces lancers d'échauffement.

### **7.11**

Rappel de la règle 22.03.01 des RGES : Lors d'une rencontre de compétition, ne peuvent être inscrits sur la feuille de match que les joueurs physiquement présents au moment de l'échange des ordres des batteurs, prévu à l'article 4.01 des Règles de Jeu.

## **8 La communication des résultats**

### Article 8.1

La feuille de match est sous la responsabilité de l'arbitre qui vérifie le score et les signatures des managers d'équipes (art 22.02.02 des RGES) en fin de rencontre. L'arbitre en chef remet ensuite, sauf dans les cas prévus à l'article 24.01.02 des RGES (réclamations, contestations, protêts), la feuille de match au manager du club recevant, pour transmission au CD35 Baseball Softball. Expédier sous 24h ces documents scannés à l'adresse suivante :

[baseball35@cd35baseball.com](mailto:baseball35@cd35baseball.com)

Si l'arbitre conserve la feuille de match, il a la responsabilité de la transmettre à la CRSB sous 4 jours.



DOSSIER D'INSCRIPTION CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 35 SENIOR

Le club de \_\_\_\_\_ représenté par son président  
Mr ou Mme \_\_\_\_\_, par ce document déclare s'inscrire au  
Championnat départemental 35 Senior, et approuve les règlements de ce championnat.

Joindre à ce dossier un chèque de 75€ par équipe engagée à l'ordre du Comité  
Départemental 35 Baseball et Softball.

Dossier à retourner avant le 1<sup>er</sup> mars 2015 à :

Comité Départemental 35 Baseball et Softball

13b avenue de Cucillé

35065 Rennes

Signature du Président de l'association :